

SERVICE D'UROLOGIE

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic, de traitement et de suivi, prenant en charge des patients atteints de pathologies innées et acquises de l'appareil et des voies urinaires, pouvant inclure les interventions plastiques et reconstructives et l'oncologie de l'appareil urinaire et de ses annexes. Le service d'urologie dispose d'un accès à un plateau médicotechnique d'imagerie, d'endoscopie et d'investigations fonctionnelles urologiques situé sur le même site et participe aux réunions de concertation pluridisciplinaires pour toute son activité oncologique. Il a recours à au moins un médecin spécialiste en urologie disposant d'un agrément pour l'accès à et l'utilisation de l'équipement de lithotritie extracorporelle.				
Niveau national		Planification <i>(Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	Situation au 01.07.2023	Autorisations <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>
	Services	4 services	4 services	4 services	4 services
	Antennes	/	Pas d'antenne	/	/
	Nombre de lits minimum/service	5 lits	6 lits	6 lits	7 lits
	Nombre de lits au niveau national	80 lits maximum	65 lits	58 lits	64 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	CHdN-Ettelbruck : 12 lits	CHL-Centre : 6 lits	CHEM-Esch : 25 lits	HRS-Kirchberg : 22 lits
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2023	CHdN-Ettelbruck : 12 lits	CHL-Centre : 6 lits	CHEM-Esch : 18 lits⁴ et 7 lits HDJ	HRS-Kirchberg : 22 lits
Autorisations <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>	CHdN-Ettelbruck : 10 lits	CHL-Centre : 7 lits²	CHEM-Esch : 25 lits	HRS-Kirchberg : 22 lits
Equipements dont la valeur unitaire à neuf dépasse 250 000 euros HTVA	/	/	/	HRS-Kirchberg : 1 équipement de robotique chirurgicale (Robot Da Vinci Xi®)

<i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art. 14</i>				1 Table de radiologie interventionnelle à usage principal urologique
---	--	--	--	--

¹Les lits autorisés n'ont pas été tous déployés au CHEM pour des raisons d'activité (L'analyse de l'activité montrant qu'il n'y avait pas actuellement de besoin d'augmenter les lits dans cette spécialité).

²Autorisation accordée en 2024 pour un lit supplémentaire non directement exploitable au 01.01.2024